

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDE EN 1874

par

EDOUARD CLUNET

CONTINUE DE 1923 à 1948

par

ANDRE - PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEFAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIÈRE, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction :

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

EDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

P A R I S (VI^e)

SOMMAIRE

1962 (89^e année). — 4^e livraison. — Octobre, Novembre, Décembre

Doctrine

- Portée de la distinction entre droit privé interne et droit international privé, par Pierre LOUIS-LUCAS 858
- Décolonisation et développement en droit international privé. Essai d'une systématisation à partir de l'expérience française, par Jean-Maurice VERDIER .. 904

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par B. GOLDMAN 974
- Coopération judiciaire internationale, signification de jugements, délai d'appel, point de départ (986). — Propriété littéraire et artistique, étrangers; 1^o Droit de traduction, protection en France sans réciprocité; 2^o reproductions illicites d'œuvres protégées, saisie, loi du 11 mars 1957, art. 66, ordre public, société étrangère productrice d'un film étranger (974).
- Chronique de jurisprudence française, par B. GOLDMAN et J. B. SIALELLI .. 998
- Apatrides, Convention du 28 septembre 1954, libre accès devant les tribunaux, droit de demander la caution (non) (1014). — Caution *judicatum solvi*, Défendeur apatride, résident privilégié, droit de demander la caution (non) (1014). — Conflits de juridictions, compétence en matière pénale, abandon de famille, débiteur résidant en France, délit commis en France (1030); Convention franco-suisse du 15 juin 1869, pluralité de défendeurs, actions nées de la faillite, compétence d'ordre public du tribunal qui l'a prononcée (1028); Convention franco-tunisienne du 9 mars 1957, plaideurs de nationalité française, option, demande d'assistance judiciaire aux fins de pourvoi (1028); litiges entre étrangers, divorce, demandeur ne justifiant pas d'un domicile en France, tribunaux français incompétents, plainte pour entretien de concubine dans la « maison conjugale », renonciation à l'exception d'incompétence (non) (1020); litiges entre Français et étrangers, C. civ., art. 15, clause attributive de juridiction au tribunal civil de Tunis, suppression des juridictions françaises, renonciation à l'article 15 (non) (1020); litiges entre Français et étrangers, connaissance, clause attributive de juridiction, imprécision, inapplication (1022); litispendance, possibilité de — entre juridiction française et juridiction étrangère (1024); saisie à l'étranger, tribunaux français incompétents (1026); Traité franco-allemand sur la Sarre du 27 octobre 1956, litige en matière commerciale, clause attributive de compétence, lieu du paiement (1030). — Contrat, — international, critère, prix stipulé en dollars, validité, non-application du décret du 10 août 1957 ayant modifié le cours du dollar (1006); loi applicable, contrat entre plaideur français et avocat genevois (1004). — Convention franco-luxembourgeoise du 31 mars 1930, statut du fermage, droit de préemption (1000). — Coopération judiciaire internationale, litige entre Français et Belge, assignation par voie postale, Convention de La Haye du 1^{er} mars 1954, régularité (1032); signification à l'étranger, décision par défaut, point de départ du délai d'appel (1034). — Divorce, époux de nationalité différente domiciliés en France, loi française applicable (1004). — Etrangers (Condition des), activités réglementées, enseignement (1002); carte d'identité de commerçant, Président-Directeur général (998); exploitants agricoles, résidents privilégiés (1000); sécurité sociale, allocation vieillesse des non salariés, bénéficiaires étrangers, loi du 10 juillet 1952 non rétroactive (1004). — Immunité de juridiction, Etat étranger, clauses dérogatoires au droit commun (1016). — Jugements étrangers, Convention franco-belge du 8 juillet 1899, obligation contractuelle, force majeure alléguée, ordre

public (non), revision exclue (1032); effet en France, juridiction étrangère incompétente, inopposabilité (1024). — Prescription extinctive, action en responsabilité délictuelle, loi applicable (1008). — Régime matrimonial, époux de même nationalité mariés dans leur pays, acquisition du statut de réfugié puis de la nationalité française, modification du régime légal national, absence d'effet (1010). — Responsabilité civile du fait des choses, loi applicable (1008).

Bulletin de jurisprudence belge, par R. ABRAHAMS, F. BOUCKAERT et J.-J. ABRAHAMS

1036

Action en justice, société étrangère demanderesse, sans succursale en Belgique, non-application des règles de publicité de la loi belge, représentation de la société, loi « nationale » applicable (1068); société étrangère demanderesse, représentation (1068). — Adoption, application cumulative des lois de l'adoptant et de l'adopté (1052). — Aliments, enfant naturel étranger, loi de l'enfant, contrariété à l'ordre public (non) (1050). — Conflits de lois dans le temps, aliments, enfant naturel de nationalité étrangère, modification de sa loi nationale, loi nouvelle applicable (1038); conversion de séparation de corps en divorce, acquisition de la nationalité belge, loi belge applicable (1040); divorce, époux belge et étranger, changement de la loi belge, application de la loi nouvelle aux effets non révolus (1040). — Contrat, détermination de la loi du contrat, lieu où il est né, livraison de marchandises, protestation après livraison, validité (1054); loi applicable aux modes de preuve du contrat (1052). — Divorce, époux de nationalité différente dont l'un est belge (1046); époux suisses, loi nationale commune (1046). — Faillite, jugement de — en France, responsabilité des administrateurs, loi française non contraire à l'ordre public (1066). — Filiation adultérine, enfant belge, père étranger, reconnaissance non contraire à l'ordre public (1050). — Jugements étrangers, époux belges divorcés à l'étranger, motifs établis par la loi du for, causes de divorce selon la loi belge (1072). — Mariage, conditions de fond, intention des époux contraire au but du mariage (1042); effets, époux de nationalité différente, droits et obligations réciproques, cumul des lois nationales (1046); époux belges, célébration à l'étranger, fraude à la loi belge, nullité (non) (1042); forme, apatrides israélites, célébration devant le rabbin, nullité, mariage putatif (1044). — Obligations, contrat, prescription, suspension, application générale (1054); subrogation, assurance, loi applicable (1056). — Ordre public, non-contrariété, 1° conversion de séparation de corps en divorce, époux français, loi française, 2° reconnaissance d'un enfant adultérin belge, auteur italien, loi italienne, 3° aliments, enfant naturel étranger, loi de l'enfant (1036). — Procédure, signification des actes, personne morale, non-indication de la personne physique la représentant, nullité absolue (1070). — Régime matrimonial, absence de contrat, époux de nationalité différente, loi étrangère autorisant la modification (1058); absence de contrat, époux de nationalité différente, loi du mari (1056); (1060); absence de contrat, époux étrangers, loi nationale commune (1060). — Renvoi, — de la loi nationale à la loi du domicile commun, admission (1046); — de la loi nationale à la loi du domicile commun des époux, modification de la loi nationale du mari, non-application (1056). — Responsabilité civile, loi du lieu du délit (1056). — Séparation de corps, époux belge et allemande, cumul des lois nationales, irrecevabilité (1048). — Successions, étranger décédé en Belgique, dévolution successorale, succession immobilière: *lex rei sita*, succession mobilière: *lex domicilii* ou loi nationale (1060). — Testament olographe, Néerlandais, forme authentique requise par la loi nationale mais non par la loi belge, validité (1064).

Bulletin de jurisprudence britannique, par Ian BROWNLIE

1075

Compétence pénale, délit commis à bord d'un aéronef britannique en haute mer, vol, loi de 1949 sur l'aviation civile, art. 62 (1) (1093); lieu de commission du délit, escroquerie commise à Jersey (1095); loi militaire, infraction civile, conduite négligente en Allemagne, loi de 1955 sur l'armée, art. 70 (1095). — Immunité de juridiction, — des Etats, demande reconventionnelle (1085); — diplomatique, infraction pénale, ressortissant local,

chauffeur d'ambassade, tâches officielles (1087); — diplomatique, inviolabilité des locaux de l'ambassade, arrestation dans ces locaux, compétence (1093); — diplomatique, poursuites pénales, conditions de renonciation à l'immunité (1089). — Personnalité internationale, statut de Bahreïn, extension de la législation, compétence de la Couronne, question tranchée par le Secrétaire d'Etat (1077); statut de protectorat, compétence extraterritoriale (1075). — Traités internationaux, relations avec le droit interne, conflit entre loi et traité, interprétation de la loi (1083); relations avec le droit interne, interprétation de la loi de 1870 sur l'extradition (1081).

Pratique des Etats

Pratique comparée des Etats en matière internationale, par R. PINTO 1100

Berlin (Question de), (1100). — Personnes privées, reconnaissance d'un statut international (1138). — Protection diplomatique (1142). — République démocratique allemande, Traité de paix séparé (1100).

Documents

NATIONALITÉ :

Ordonnance n. 62-825 du 21 juillet 1962 relative à certaines dispositions concernant la nationalité française, prises en application de la loi n. 62-421 du 13 avril 1962 (*J. O.* 22 juill. 1962) 1144

ETRANGERS. — Etablissement :

Décret n. 62-756 du 30 juin 1962 relatif au droit d'établissement dans les territoires d'outre-mer (*J. O.* 7 juill. 1962) 1144

FILIATION :

Convention portant extension de la compétence des autorités qualifiées pour recevoir les reconnaissances d'enfants naturels, signée à Rome le 14 septembre 1961 (D. n. 62-833, 19 juill. 1962 : *J. O.* 24 juill. 1962) .. 1148

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS ACCÉDANT A L'INDÉPENDANCE :

Déclaration portant reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, du 3 juillet 1962 (*J. O.* 4 juill. 1962) 1150

Protocoles, conventions et accord entre le Gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien, signés à Paris le 28 août 1962 (D. n. 62-1020, 29 août 1962 : *J. O.* 30 août 1962) 1150

Protocole judiciaire 1152

Protocole concernant l'exécution des engagements pris par l'O.C.R.S. en Algérie 1162

Convention pour l'application du paragraphe 8 du titre I^{er} de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien 1164

Convention relative à l'organisme technique de mise en valeur du sous-sol saharien, prise en application du titre III de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien 1064

Statuts de l'organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien 1166

Bibliographie 1174

Informations 1196

Tables générales 1962

I. — Doctrine	1200
II. — Jurisprudence :	
A. — Table des bulletins et chroniques	1202
B. — Table chronologique	1202
C. — Table des noms des parties	1208
D. — Table analytique	1220
III. — Pratique des Etats	1252
IV. — Documents :	
A. — Table analytique	1252
B. — Table chronologique	1258
V. — Bibliographie	1260